SI·EN Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 11
10 novembre 1994

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE

Conseil syndical 2
Commission Schleret 5
Inspection des certifiés 5
De la fiction à la réalité 6
Constitution du secteur "Information et Orientation" 7
Sur le terrain 8
Lettre au Ministre de l'Education nationale 10

INTERNATIONAL

Comparaison n'est pas raison 9

COURRIER DES LECTEURS

"Il était une fois..." 12
Billet d'humeur et mot d'excuse 12
Nos collègues publient, organisent 12

Des chiffres 8

L'inspection
n° 11
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
SI.EN-Fen
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tel 43 22 68 19
Imprimerie et
photocomposition : FEN
Commission paritaire :
3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028

EDITORIAL

De la grisaille de la saison et de l'agitation provoquée par les perspectives électorales de toutes sortes ont émergé brusquement deux visages de jeunes femmes dont le courage et la détermination forcent tout à la fois le respect et l'admiration.

Taslima Nasreen et Khalida Messaoudi.

Le Bureau exécutif de la FEN a reçu le 3 octobre Khalida Messaoudi. Moment privilégié, rencontre d'une rare intensité.

Algérienne, petite fille de marabout, éduquée à l'Ecole de la République, l'Ecole laïque, celle de Jules Ferry, se réclamant des Lumières et des Droits de l'Homme, condamnée à mort par les intégristes religieux dans son propre pays où elle ne peut plus exercer son métier de professeur de mathématiques et où elle est, chaque jour, contrainte de changer de lieu où dormir, elle est venue nous parler de la situation dans son pays.

Elle nous a montré combien la démocratie y est en danger, et comment le pouvoir en place, qui a fait la réforme de l'Education en 1981 en introduisant l'enseignement religieux dans les premières années de l'école, est totalement incapable aujourd'hui de lutter contre le terrorisme des intégristes musulmans.

"Jules Ferry est plus fort que le FIS". C'est ainsi qu'elle a témoigné de la force de résistance du peuple algérien qui, dans sa grande majorité, n'a pas davantage suivi les consignes de boycott de l'école que cédé aux menaces.

Ce vibrant plaidoyer pour l'Ecole laïque, dans une République laïque et démocratique, qui forme avant tout des individus et des citoyens libres de leurs choix et égaux en droits, prend un relief tout particulier dans l'actualité brûlante de la situation qui est celle de certains collèges et lycées.

Celle-ci nous donne une image de ce que pourrait devenir un Etat reposant sur le principe communautaire.

Cela nous conduit à la plus grande vigilance, non seulement à l'égard de ce qui est le plus repérable, et le plus médiatisé, mais aussi à l'égard de ce qui est moins visible parce que plus familier.

Merci, Khalida Messaoudi.

Vos valeurs sont bien les nôtres.

Michel Marucelli
26 octobre 1994

Vie syndicale

Conseil syndical du 20 octobre

Regroupant le Bureau National, les Responsables académiques et les membres des Commissions de secteurs, il était élargi aux représentants du personnel siégeant dans les actuelles CAPA et CAPN. Plusieurs responsables se sont excusés de ne pouvoir se rendre à Paris du fait de problèmes de transports ce jour-là...

(eh! oui, certains secteurs professionnels disposent d'autres moyens que ceux des inspecteurs dans l'Education nationale pour faire connaître leur mécontentement...)

Présidé par Renée Hasiak, ayant Yves Gadeau et Bernard Le Halle pour assesseurs, Marthe Lévêque et Paul Hippert puis Charles Moritz assurant le secrétariat, le Conseil Syndical a examiné les points suivants, sur lesquels ont porté les débats: situation générale, les problèmes de rentrée, la vie de la FEN et du SI.EN, élections professionnelles, pour la matinée et, pour l'après-midi, animé conjointement par Gaby Santarelli et Michel Le Bohec, la préparation des prochaines CAPA et CAPN consacrées à l'établissement du tableau de classement à la hors-classe 1995. Il y avait, incontestablement, «du pain sur la planche»...

Situation générale:

*** au plan international**, Michel Marucelli a évoqué l'actualité au Moyen Orient, en Yougoslavie et en Algérie. Dans ce dernier pays, il a souligné les ravages du terrorisme de l'intégrisme religieux, contre l'école et contre la démocratie.

*** au plan national**, et bien que chacun s'en défende, c'est la perspective des élections présidentielles qui mobilise les responsables, ce qui se traduit par un attentisme certain.

Relations avec le ministère de l'Education nationale : depuis l'audience du ministre, en juin, quel bilan ?

*** le dossier des frais de déplacement** : la ligne spécifique qui devait être ouverte, ne l'est pas. Les millions de francs qui devaient combler le déficit antérieur sont sans effet pour la fin de l'année 94. Un suivi rigoureux devrait être assuré dans les budgets globalisés des frais de fonctionnement.

*** les sept réunions inter-académiques** qui devaient regrouper l'ensemble des corps d'inspection auxquels François Bayrou devait s'adresser, ne sont pas encore annoncées, même si le ministre a déjà réuni les IPR-IA...comme d'habitude !

*** le dossier de l'Inspection** : aucune nouvelle depuis les missions des Inspecteurs généraux Baconnet et Rubio.... On apprend que des travaux seraient en cours, ici ou là, pour redéfinir l'inspection et l'évaluation individuelles, pour traiter du refus d'inspection...

Sur ce dossier, le SI.EN qui a fait des propositions largement diffusées, et qui avait demandé à être consulté lors de l'audience DPID du 22 juin, n'a reçu à ce jour aucun élément nouveau hormis les projets modificatifs des textes existants, concernant le recrutement des IEN, textes qui vont dans le sens souhaité par le SI.EN, mais qui, faute d'une vue d'ensemble, ne permettent pas une position définitive.

Dossier Fonction Publique : le Premier ministre devait faire une annonce dans le courant de l'automne sur les suites données au rapport Prada : nous y sommes. Des mesures devaient également être annoncées concernant l'application de l'accord Durafour de 1990...

Sur ce dossier, deux audiences sont prévues dans le cadre fédéral auxquelles le SI.EN participera: à Matignon, le 27 octobre et auprès du ministre de la Fonction Publique, André Rossinot, le 10 novembre.

Vie dans la FEN :

* à noter la transformation de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), organisée principalement autour de la FEN et de la FGAF (Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires), en Union de Fédérations de Fonctionnaires (UFF - UNSA), reconnue par le Premier ministre à l'égale d'une Confédération. Première Fédération de fonctionnaires, l'UNSA suscitera probablement des remous dans le paysage.

* l'Union Inspection - Evaluation - Direction prend désormais une tournure plus concrète. Elle revêt un intérêt particulier dans le domaine professionnel et syndical, y compris sur le dossier Fonction Publique.

Vie interne au SI.EN :

* la commission du secteur «Information et Orientation» se met en place à l'occasion d'un stage à Lacanau sur le thème: "De l'inspection du Centre d'Information à l'inspection des personnels" qui s'adresse à nos collègues IEN-IO, ce qui explique leur absence aujourd'hui. La même démarche est en cours pour le secteur «Collège et Lycées».

* L'arrivée au secrétariat de Yolande Sinizergues, sur la décharge syndicale laissée par Gaby Santarelli, a nécessité quelques ajustements dans la répartition des dossiers, d'où quelques retards dans les réponses aux courriers individuels notamment.

* Préparation du Congrès 1995, thèmes de réflexion et renouvellement du Bureau National. Le bulletin syndical de janvier donnera tous les détails des différentes opérations.

* Enfin, et bien que cela soit sans rapport avec le Syndicat, il est difficile de ne pas évoquer les informations diffusées par la presse concernant l'ORCEP et la situation personnelle de Pierre Frackowiak et de Noël Josèphe. Le Bureau National, réuni le 5 octobre à Paris, a adressé un communiqué à chaque responsable académique et départemental, à la disposition des adhérents.

Les élections professionnelles

Les élections des représentants du personnel à la CAPN et aux CAPA des IEN, avec le scrutin du 7 décembre, permettront de mesurer notre représentativité, dans un paysage syndical sensiblement modifié depuis les précédentes élections de 1991.

C'est reconnaître l'importance qui s'y attache et leur préparation

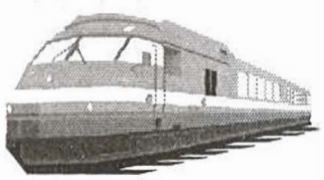

constituera l'un des axes prioritaires de ce Conseil Syndical.

"Etat de l'Union", Noël Josèphe fait le point de la situation qui permet de constater qu'à date égale, le nombre des adhésions est supérieur à celui de l'an passé, toutes spécialités confondues, ce qui est de bon augure. Par ailleurs, la trésorerie syndicale est saine et permet d'assurer la "soudure" entre les deux années scolaires sans problème.

Interventions des responsables académiques :

Lise Adam (Lyon) souligne le problème majeur des frais de déplacement, les réductions dans l'Ain et les inquiétudes ailleurs. Dans le Rhône, les collègues ont pu voir les chefs d'établissement dans la rue pour défendre leurs revendications catégorielles.

Jean-Claude Raffi (Antilles-Guyane) remarque que l'Ain a bien de la chance avec seulement une réduction de 7,15 % alors qu'à la Martinique, c'est une réduction de 75 % qui a été opérée et c'est, bien entendu, le problème numéro 1 pour les IEN. Il a adressé un dossier précis au Secrétaire Général et n'a pas reçu de réponse à ce jour, ce qui pose un réel problème pour le responsable qu'il est. L'indemnité forfaitaire de déplacement n'a pas été payée aux collègues depuis mai 1994. Il annonce néanmoins un taux de syndicalisation de 100 %.

Maurice Ribeyrol (Nancy-Metz) signale aussi une réduction des frais de déplacement, les inquiétudes des collègues pour la prise en compte de leurs revendications ainsi que sur les retombées de l'accord Dura four... Ce sera pour quand ?

Jocelyne Fouquet (Paris) dénonce un fonctionnement des IEN de plus en plus "sur commandes" -par circulaire et minitel- à réaliser dans l'instant. Mais le problème majeur qui mobilise les collègues parisiens dans l'instant est le refus d'inspection sur lequel la section adresse une motion au Bureau National pour que la question soit étudiée dans le cadre du prochain congrès. Relativement circonscrit encore, le refus d'inspection, y compris dans le premier degré, nécessite la plus grande vigilance et la solidarité de tous les collègues.

Daniel Le Fur (Rennes) fait état des difficultés à syndiquer massivement tous les collègues du fait de la prééminence des syndicats de la FSU sur l'académie, ce qui ne sera pas sans incidence sur les élections professionnelles. Il signale également des réductions de 10 % sur les crédits de déplacement et le non-paiement des vacations dues pour la participation des IEN-1D à la formation continue des enseignants.

Rémy Bobichon (Reims) les adhésions sont en cours normalement. Diversité entre les départements sur le montant des kilomètres attribués, mais pas de problème pour l'indemnité forfaitaire. Des menaces semblent peser sur la rétribution pour la formation continue, la MAFPEN refusant de payer les interventions des IEN. A signaler les difficultés rencontrées par les collègues en CAPD, de plus en plus contestés, sans soutien explicite des IA. Il déplore que les collectivités locales court-circuitent de plus en plus les IEN. Enfin, concernant le refus d'inspection, il dirait bien "chiche" !

Yves Rondel (Caen) signale le très bon taux de syndicalisation, de toutes spécialités. Il indique que la situation est relativement confortable quant aux frais de déplacement, dans son académie. Il proteste vigoureusement contre la réduction scandaleuse du temps scolaire et souhaiterait que le SI.EN puisse en débattre.

Léon-Paul Bouvet (Amiens) estime que le refus d'inspection doit faire effectivement l'objet d'une réflexion nationale qui situe le débat dans le cadre d'un état républicain et laïque : ce n'est pas l'opinion qui fonde le jugement, c'est le savoir. La délation pourrait-elle être érigée comme moyen officiel de juger ? Sur les frais de déplacement, il serait utile de faire un moratoire et d'arrêter de demander aux autres ce que nous pourrions faire nous-mêmes, refuser de demander l'autorisation de travailler et attendre des missions clairement définies avec les moyens de les satisfaire. Ne plus rouler pour ne plus être roulés !

Quant au second degré, nous en parlons peu parce qu'il nous parle peu. Nous sommes exclus de la réflexion et encore plus de l'expérimentation dans les collèges. Nos collègues IPR-IA disciplinaires ne semblent pas davantage concernés même s'ils sont plus vite informés. Il y a d'un côté les administratifs qui délivrent enveloppes, primes, heures supplémentaires que les professeurs reçoivent, et de l'autre, les inspecteurs qui viendront juger sans avoir travaillé avec leurs collègues enseignants, sans avoir construit des projets de rénovation autre que la langue de bois institutionnelle. Sur le refus d'inspection, il lui semble urgent de soutenir les collègues de l'Oise. Enfin, sur la revalorisation indispensable, il rappelle que nous ne valons dans l'institution que ce que nous gagnons.

Yves Gadeau (Nantes) attend une remontée de la syndicalisation. L'élargissement à toutes les spécialités est en cours et le climat syndical est bon. Pour les frais de déplacement et les indemnités, il faut trouver un système qui ne nous contraigne pas à être, en permanence, en attente ou dépendants. La non-avancée sur la reconnaissance d'un barème suscite une vive déception chez les collègues. Quant à la place des IEN et à leurs missions, le syndicat doit continuer à y réfléchir, sans complexe à l'égard de quiconque.

Bernard De Gunten (Lille) indique que les frais de déplacement sont régulièrement remboursés aux IEN-1D du Pas de Calais et aux IEN-ET, alors qu'il n'en va pas de même pour les IEN-1D du Nord. Tous les collègues déplorent la diminution progressive et drastique du quota kilométrique, proche, pour certains, de l'indigence. Quant au champ de compétences des IEN, nombreux sont les professeurs certifiés à avoir été nommés cette année dans les lycées professionnels, dans plusieurs disciplines. Se pose alors la question de leur inspection. Selon notre décret statutaire, ils relèvent de la compétence des IEN, mais dans l'académie de Lille, il semble que seuls les IPR-IA auraient compétence auprès d'eux. Situation nouvelle à laquelle les IEN-ET ne resteront pas insensibles, alors que les années passées, ils ne rencon-

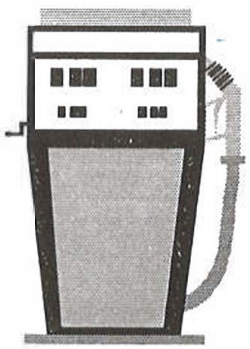

Et toujours le prix augmente !

traient aucun problème pour inspecter ces personnels dans ces mêmes établissements. Au sujet de la hors-classe, il fait observer qu'il n'y a que 3 IEN-ET pour l'ensemble de l'académie de Lille et proteste contre cette situation. Il considère que la fusion des grilles indiciaires des IEN et des IPR-IA ne devrait pas entraîner un coût supplémentaire pour la Nation. Il approuve la motion de Paris et y souscrit totalement. Les projets d'application de la Loi quinquennale vont poser beaucoup de problèmes dans le secteur Enseignement Technique, véritable révolution dans les lycées professionnels et les lycées technologiques, par l'ouverture des sections d'apprentissage. Le SI.EN devra prendre position sur ces questions d'une brûlante actualité. Enfin, l'ensemble des collègues de l'académie réclament des conditions de travail décentes.

Maryse Le Moël (Paris) met en évidence les problèmes liés aux frais de déplacement pour les IEN-ET ainsi que les missions qui restent à clarifier en formation continue auprès du DAFCO.

Henri Baylac (Toulouse). L'académie connaît des difficultés quant aux frais de déplacement. L'action unitaire des collègues de l'Ariège a porté ses fruits. Il faut prendre désormais des positions claires pour aboutir. La syndicalisation semble relativement fluctuante.

Jean Coadou (Côtes d'Armor) rend compte d'une baisse de syndicalisation. Pour les frais de déplacement, une opération voiture au garage pendant un mois et demi a été tenue. Des problèmes subsistent dans la formation continue avec des missions qui sont trop générales.

Josette Viallard (Limoges) les adhésions sont en cours . Contrairement à d'autres, il n'y a pas de problème de frais de déplacement pour les IEN du premier degré, mais ils existent chez les collègues du secteur enseignement technique. Sont signalés dans la Creuse des problèmes de congés et de permanence à assurer. Malgré de nombreuses demandes faites auprès du Recteur, les IEN ne sont pas associés à l'élaboration du programme académique des corps d'inspection.

Daniel Gauchon (Bordeaux) Pour les frais de déplacement, un accord a été trouvé avec le Recteur pour qu'une ligne budgétaire spécifique soit garantie pour les frais de déplacement dans la globalisation des frais de fonctionnement.

Réponses du Secrétaire général

Sur les frais de déplacement, et tout d'abord à Raffi qui n'a pas reçu de réponse écrite, ses reproches sont justifiés. Mais il rappelle que les entretiens téléphoniques avec Gaby Santarelli l'ont tenu au courant des suites données à ses courriers, et que pas moins de 6 lettres ont été adressées au ministre, aux différentes Directions sur la situation aux Antilles, ainsi que celle d'autres départements, et que lors des audiences auprès des différents responsables toutes ces situations ont été rappelées, sans effet, apparemment.

C'est pourquoi il n'est pas utile d'épiloguer. Il faut passer à l'action :

* un temps fort : le 15 novembre, dans le cadre fédéral, tous les IEN et IPR-IA s'abstiendront de tout déplacement, comme toutes les autres catégories de personnel concernées : conseillers pédagogiques, membres des réseaux d'aide, assistantes sociales, médecins scolaires ...
* Le rappel des consignes permanentes qu'il faut désormais appliquer rigoureusement : plus d'argent pour rembourser, plus de déplacement sans ordre de mission.
* Ce n'est pas qu'une question de "sous".
* C'est avant tout l'accomplissement de nos missions qui est en jeu, c'est-à-dire le contrôle, l'évaluation et le suivi de la qualité du Service public d'évaluation.

Sur la rétribution pour la participation des IEN-1D à la formation continue des enseignants. Des textes ont été pris par la Direction des Ecoles. Force est de constater, sur cette question, la plus grande diversité d'un département à l'autre, y compris dans une même académie, quant à la nature des actions rétribuées et quant au taux de rémunération. Il nous est difficile, au niveau national, de trouver deux interlocuteurs qui nous donnent des réponses identiques. Nous ne désespérons pas d'y parvenir. Le dossier est devenu encore plus complexe depuis la mise en place des IUFM.

Sur le dossier de l'inspection.

Accord avec Paris, Amiens et Lille pour ouvrir le débat sur l'inspection -notation et refus d'inspection- dans la perspective du prochain congrès.

Il s'intégrera dans la discussion sur les missions d'inspection pour préciser certains aspects du texte élaboré au Conseil National l'an passé.

Quant à la revalorisation de nos fonctions, Maurice Ribeyrol a bien raison d'être inquiet sur les échéances concernant l'ouverture de ce dossier : le budget 1995 ne prévoit rien. En 96 et au plan de la Fonction Publique, l'application de l'accord Durafour pour les corps issus des catégories A devrait devenir réalité. Encore faut-il que cela soit annoncé clairement et mis à l'étude dès maintenant.

Le ministère mesure mal la dimension "inspection". Visiblement, il semble vouloir réduire nos missions au seul contrôle, en sous-estimant le rôle d'impulsion, d'aide à la mise en œuvre des transformations décidées, comme s'il allait de soi qu'il suffise de dire ou d'écrire pour changer les choses.

Il est clair que nous ne devons compter que sur nous-mêmes pour que le dossier avance, sur notre conviction et notre détermination pour aboutir, sur notre mobilisation et notre action.

Il faudra bien, un jour prochain, parler d'autre chose que de frais de déplacement au sujet de l'inspection.

* Le Bureau national retient l'éparpillement des tâches qui a été signalé, la multiplication de missions de toutes sortes, l'accroissement des "commandes" dans l'instant, etc.
* Il donnera, en temps utile, les consignes nécessaires à une action concertée, progressive, pouvant s'inscrire dans une longue durée.

L'après-midi a été consacré à un travail technique sur deux points :

- derniers préparatifs concernant les élections professionnelles pour le scrutin du 7 décembre ;

- préparation des prochaines CAPA et de la CAPN pour l'établissement du tableau d'avancement à la hors-classe.

16 (1)
43 22 68 19

16 (1)
43 22 88 92

Fax

3615
FEN
code
INS

Votez et faites voter SI.EN-FEN

Commission Schléret

Michel Le Bohec a intégré la délégation de la FEN au cours des dernières réunions de la commission nationale d'évaluation et de proposition pour la sécurité dans les établissements scolaires, aux côtés des camarades du SE.FEN Hervé Baro et Jean Radigue, et Baron, du SNPDEN.

Le 21 septembre, ont été examinés les points suivants :

- mise en place de l'Observatoire national de la sécurité des bâtiments scolaires qui devra prendre la suite de la commission Schléret. Les premières questions étant: quelles missions ? Quelle composition? Quel statut ?

- Présentation du guido de la sécurité par J.Richard, Directeur de la DPAOS, dont la diffusion n'est envisagée que pour l'enseignement secondaire. La FEN en a demandé la diffusion aussi pour l'enseignement primaire, écoles maternelles et écoles élémentaires.

- Répartition des crédits et des aides de l'Etat pour améliorer la sécurité dans les établissements. La FEN a fait remarquer que les écoles maternelles étaient curieusement exclues du dispositif, ce qui n'est pas acceptable. Elle a insisté également pour que les directeurs d'école disposent des moyens d'assumer leurs responsabilités en matière de sécurité et qu'ils soient, par exemple, destinataires des procès-verbaux des visites de sécurité et que soit diffusé à leur intention un guide d'élaboration du projet de sécurité.

Le 11 octobre, Thérèse Boisdon, Présidente de l'AGIEM et directrice d'école maternelle a exposé les problèmes de sécurité à l'intérieur comme aux abords de l'école maternelle.

A l'occasion ont été évoquées les questions relatives à l'information et à la formation des intervenants et accompagnateurs aux règles et mesures de sécurité en enseignement préélémentaire. Rappel a été fait de la Circulaire ministérielle du 10.08.94 sur les aires de jeux.

- Une communication a été faite également sur l'utilisation de l'amiante qui fait l'objet d'une réglementation de limitation pour des raisons d'hygiène et de santé.

- Mise à l'étude de la révision du règlement de sécurité contre les incendies, par un groupe de travail émanant de la commission centrale de sécurité.

- Examen des propositions du Secrétaire Général de la FEN concernant les missions, la composition, le statut de l'Observatoire national

Michel Le Bohec

Attention : danger !

Inspection des certifiés nommés en lycée professionnel

Cette année beaucoup de professeurs certifiés ont été nommés dans les lycées professionnels dans plusieurs disciplines : français, mathématique, arts plastiques, économie-gestion. Se pose la question de l'inspection de ces néo-certifiés. Dans l'état actuel de la réglementation, les personnels qui exercent dans les Lycées professionnels sont de la compétence des IEN-ET. C'est donc aux IEN d'animer et d'évaluer ces certifiés !

Pour étayer notre position, nous vous rappelons les textes en vigueur :

° **L'article 2-I, 2è alinéa de notre statut de 1990 :**

«Ils inspectent (les IPR-IA et les IEN), selon les spécialités qui sont les leurs, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des écoles, des collèges et des lycées et s'assurent du respect des objectifs et des programmes nationaux de formation, dans le cadre des cycles d'enseignement ; ils sont chargés des missions d'inspection prévues par l'article L. 119.1 du Code du Travail.

° **Le décret 72-581 portant statut particulier des Professeurs certifiés et le décret 92-1189 portant statut particulier des professeurs de lycée professionnel** précisent qu'»une note de 0 à 60, est arrêtée par les membres des corps d'inspection chargés de l'évaluation pédagogique des enseignants de la discipline...»

Rien dans ce statut ne s'oppose donc à ce que les IEN inspectent les certifiés, notamment lorsque ceux-ci sont nommés en Lycée Professionnel.

Renée HASIAK

Faites-nous savoir si dans vos académies des problèmes se posent ou se sont posés à ce sujet.

De la fiction à la réalité ...

Le Secrétaire général du SI.EN - FEN vient de recevoir, pour examen et observations à retourner pour avant-hier à la DPID, le document intitulé :

Fiche de présentation du projet de décret portant statut particulier des Inspecteurs d'Académie.

Depuis dix ans, les inspecteurs à vocation pédagogique et territoriale - inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'Education nationale - quelles que soient leurs différentes spécialités, ont vu s'accroître leurs fonctions, leurs missions et leurs responsabilités.

La Loi d'Orientation sur l'Education de 1989 a pris acte de ces évolutions et a confirmé l'importance accrue de l'évaluation du système éducatif.

Les inspecteurs à vocation pédagogique et territoriale sont, au nom de l'Etat, aux échelons les plus décentralisés et les plus déconcentrés, les garants de l'intérêt général.

La Loi de Programmation de 1994, qui précise les voies et moyens à organiser dans le temps pour l'application des 158 décisions arrêtées en juin 1994, confère aux corps d'inspection à vocation pédagogique et territoriale un rôle déterminant et irremplaçable dans l'impulsion, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation, la régulation des politiques éducatives.

Considérant:

- le rôle et l'action quotidienne essentiels des inspecteurs pour l'évolution et la qualité des écoles, des collèges et des lycées, au plus près du terrain et de sa réalité,

Reconnaissant:

- qu'il est tout aussi important d'inspecter et d'évaluer des instituteurs et des professeurs d' école que d'inspecter et d'évaluer des professeurs de collège et de lycée,

- qu'une compétence à la fois administrative et pédagogique, polyvalente, est tout aussi noble qu'une compétence spécialisée dans une discipline,

- que la fonction d'inspection territoriale est une,

- que les inspecteurs à vocation territoriale attendent depuis longtemps, une amélioration significative de leur carrière à la hauteur des missions et des responsabilités qui sont les leurs,

il est décidé de créer le corps des Inspecteurs d'Académie, corps unique d'inspection aux missions diversifiées. Il est constitué par la fusion statutaire des actuels corps des IPR-IA et des IEN.

Principales dispositions

Les missions

Elles reprennent les grandes lignes de l'article 2 du Décret statutaire du 10 juillet 1990, et comportent deux grands types de missions :

- des missions d'inspection et d'évaluation spécifiques aux domaines suivants :
* enseignement du premier degré
* enseignement général et technologique du second degré
* enseignement technique et professionnel
* information et orientation.

- Des missions d'évaluation communes aux différentes spécificités, fixées dans le cadre du programme d'évaluation académique élaboré en concertation avec les inspecteurs d'académie, arrêté conjointement par l'inspecteur général correspondant académique et le recteur, sous l'autorité de celui-ci.

Régime indiciaire

Une seule grille indiciaire à deux classes:

-classe normale: INM : 436 - 818*

-hors classe : INM : 878 - 1047 (hors échelle lettres A et B)

* *compte non tenu des retombées de l'accord Fonction Publique de 1990 pour les corps issus de la catégorie A.*

date d'application: 1er août 1996

Régime indemnitaire

Une indemnité unique de sujétion est créée d'un montant de 50 000 F par an pour tous les inspecteurs d'académie.

Certaines fonctions particulières font l'objet d'indemnités spécifiques.

Utopie ?... «Pipeau» ?... Non , Incontournable Nécessité !

(NB - chacun aura pu remarquer que les présents «attendus» ne sont ni plus ni moins que ceux qui figurent au protocole d'accord du 15 février 1993 et dans l'intervention liminaire de Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale et de la Culture, à l'époque)

Assemblée constitutive du secteur "Information et Orientation"

Le 18 octobre 1994, s'est tenue à LACANAU (Gironde) la première assemblée du secteur "Information et Orientation" du SI.EN. La quasi-totalité des collègues syndiqués était présent.

Tous les IEN-IO de France étaient en effet réunis, avec les IPR-IA Administration et vie scolaires et les CSAIO, pour un stage de quatre jours organisé par la DPID sur le thème : "De l'évaluation du Centre d'Information à l'inspection des personnels". Nous reviendrons dans un prochain numéro sur le contenu du stage.

Durant l'assemblée de secteur, au cours de débats riches et généralement convergents, plusieurs thèmes ont été abordés :

1 - La fusion syndicale avec le SI.EN s'est déroulée dans les meilleures conditions depuis la signature du protocole d'accord. Les collègues IEN-IO tiennent à une "Lettre de l'Inspection" spécifique au secteur Information et Orientation.

2 - L'évolution de nos missions, avec la généralisation des audits de C.I.O. et d'inspection des personnels, répond à notre souci de voir le décret statutaire des Corps d'Inspection réellement appliqué. Les évaluations effectuées en partenariat (notamment l'audit des CIO, avec les IPR-IA AVS et d'autres corps d'inspection) devront être inscrites au Plan de Travail Académique.

Cet élargissement de nos tâches devra nous conduire à nous désengager de certains dossiers suivis au plan départemental. De nombreuses questions restent sans réponse :

- question de la compétence des IPR-IA AVS pour l'inspection des Directeurs de CIO (question posée par les IPR-IA eux-mêmes). Où l'on reparle d'une spécialité "Orientation" pour les IPR-IA, ou, à tout le moins, d'un recrutement plus important et élargi d'IPR-IA AVS, couvrant les différents champs professionnels concernés...
- Question de notre disponibilité pour les missions d'évaluation (pourtant primordiales), question des disparités entre les départements, question des très nombreux postes vacants d'IEN-IO, donc d'un alourdissement considérable des tâches.

3 - Le problème des frais de déplacement

Les restrictions dans ce domaine deviennent dramatiques et vont aboutir à des blocages dangereux pour le fonctionnement des Services d'Information et d'Orientation et pour l'accomplissement des missions d'inspection.

A ce sujet, les promesses du Ministre lors de l'audience accordée au SI.EN en juillet sont rappelées.

Plus inquiétant encore, on signale une académie où les ordres de mission permanents des IEN-IO n'ont pas été renouvelés. Il y a là une atteinte intolérable au statut même des inspecteurs et à leur autonomie professionnelle.

Une action vigoureuse sera menée à ce sujet avec le SI.EN et la FEN.

4 - La dissociation entre grade et emploi ne s'opère pas du tout dans le sens espéré pour aboutir au corps unique d'inspecteurs. Au lieu de promouvoir au grade d'IPR-IA des IEN sur leurs fonctions propres, on nomme de plus en plus d'IEN sur des emplois jusqu'ici réservés aux IPR-IA, notamment ceux de CSAIO. Soit encore une dérive inquiétante.

5 - Inquiétude aussi des collègues sur les possibilités de promotion au vu des dernières nominations de CSAIO, dont fort peu sont d'anciens IEN-IO. Ce qui permet de reposer le problème des compétences pour le pilotage des actions et des services d'orientation. Il est clair que sur le terrain, les IEN-IO sont obligés de faire de la formation de collègues mieux situés dans la hiérarchie (ce qui est un comble) et de pallier des manques.

6 - L'assemblée souhaite également aborder les questions des CAPA et de la CAPN et les conditions de passage à la hors-classe. Il est rappelé que pour les anciens IIO, dont la carrière n'a pas été reconstituée, l'ancienneté dans la fonction doit être prise en compte et non l'échelon.

D'autre part, les IEN-IO seront très attentifs à tout projet de modification de la notation des inspecteurs : si leur notation apparaît parfois favorable, à échelon égal, c'est qu'ils ont une ancienneté bien plus importante comme inspecteur que les autres IEN et que les nouveaux recrutés.

7 - Election de la commission "Information et Orientation" du SI.EN. Sont élus :

- Françoise BLONDEEL (Melun)
- Guy CASTEL (La Réunion)
- Pierre CHAMPOLLION (Privas)
- Bernard DAVID (Rodez)
- Claude ETIENNE (Pontoise)
- Francine GROSBRAS (Nanterre)
- Daniel LECLERCQ (Arras)
- Bernadette LEGROS (CNFPID)
- Bernard LESPES (Pau)
- Claude PIERRET (Créteil)

8 - Réunion de la Commission du 19 octobre 1994

Sont élus membres du Bureau National du SI.EN :

- Bernard LESPES, Président de la commission,
- Claude PIERRET, vice-président.

Bernard LESPES
Secrétaire Général Adjoint
Secteur Information et Orientation

Pas une voix ne doit manquer
Votez et faites voter
SI.EN-FEN

Sur le terrain

Le 13 octobre s'est tenue la réunion de la section académique de Dijon, en cette ville, en présence de Michel Marucelli. De nombreux collègues s'étaient déplacés, de la Côte d'Or et de Saône et Loire notamment, IEN du premier degré, IEN de l'Enseignement technique, retraités. L'essentiel des débats a porté sur la situation relative aux opérations de mouvement et sur la très vive émotion des collègues concernant, d'une part, les modalités de choix mises en place par l'Inspecteur d'Académie de la Côte d'Or pour le poste d'IEN-Adjoint, et, d'autre part, l'octroi au département d'un emploi budgétaire supplémentaire pour accueillir le conjoint, sur poste double, alors que l'année précédente, l'administration avait décidé de fermer un poste sur le même département et un autre en Saône et Loire. Bien des raisons pour que les participants trouvent cette situation scandaleuse, en reconnaissant toutefois que leurs deux collègues arrivés d'un autre département ne sont nullement en cause. Deux représentants du personnel à la CAPN étant présents, Michel Jarris et Michel Marucelli, tous les éclaircissements ont pu être apportés. Le secrétaire général adressera un courrier au directeur de la DPID pour que cette situation exceptionnelle ne puisse se reproduire. La liste des candidats à la CAPA a pu être établie, le Bureau de la section académique se constituer et Gérard Grivot a été reconduit dans ses fonctions de responsable académique.

Le 15 octobre, réunion de la section académique d'Orléans. Participation importante des collègues, représentation du premier degré et du secteur IO. Les débats sur l'inspection et ses évolutions, la place des inspecteurs, la surcharge de travail et le travail sur «commandes» qui devient systématique, sans réelle cohérence, parfois. Les problèmes : frais de déplacement, rétribution des IEN pour leur participation à la formation des enseignants, différente d'un département à l'autre de l'académie. Puis une réflexion très honnête sur la vie syndicale, le rôle du syndicat, les contraintes liées à la représentation syndicale, en terme de solidarité entre collègues, partage et répartition des tâches. Autant de vraies questions mises à plat avec beaucoup de franchise. Le bureau académique s'est constitué et Jean-Paul Vallier a accepté de poursuivre son mandat de responsable académique.

Des Chiffres

14

14 milliards sur 5 ans (y compris 95) sachant que l'augmentation de 95 par rapport à 94 est de 11 milliards ... que restera-t-il de la loi de programmation pour l'Education nationale dans 5 ans ?

3

3/33 postes budgétaires, c'est la hors-classe chez les IEN-ET dans l'académie de Lille. Travaillez ... prenez de la peine, mais évitez Lille si vous désirez passer à la hors-classe !

Lille , l'une des deux plus importantes académies de France, se retrouve à l'avant-dernière position du hit parade de la hors-classe.

8 000 F

Qu'est-ce qui coûte 8 000 F ? C'est une cotisation d'un syndicat d'inspecteurs ... de luxe !

24,7 %

des apprentis ayant terminé leur apprentissage en juin 92 étaient au chômage en février 93 (26,4 % effectuaient leur Service National et 42,2 % occupaient un emploi)

Quel gâchis !

731 = 731

C'est l'égalité des indices entre un IEN au dernier échelon de la classe normale et un professeur certifié, PLP2 ou professeur des écoles à la hors-classe !

USFEN

AU SERVICE
DES PERSONNELS
DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
DE LA RECHERCHE,
DE LA CULTURE
De leurs familles, de leurs amis,

L'USFEN PROPOSE

• **Une vie départementale** : rencontres sportives, sorties rando, etc.
• **des compétitions nationales** : championnats, tournois, etc.
• **des stages sportifs** : golf, plongée, tennis, etc.
• **des centres détente** : remise en forme, relaxation, etc.
• **des activités nature** : randonnées, croisières, etc.
• **des séjours à la neige** : adultes et familiaux, tous niveaux, ski alpin, de fond, randonnée, raid, surf, etc.

NOS BROCHURES (HIVER - PRINTEMPS - ETE) 3 timbres

Nom - prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

U S F E N - 28, Bd Bonne Nouvelle - 75010 PARIS
de 9h à 17h30 - Tel. : (1)) 47 70 85 72 - Minitel : 36 15

Pour vous faire entendre : votez SI.EN-FEN

Comparaison n'est pas raison

Les rythmes scolaires sont le fruit de l'histoire, des traditions, des cultures. Des contraintes les ont modelés et les influencent encore : des budgets, des pratiques religieuses, les astreintes climatiques et ses corollaires agricoles des moissons et des vendanges qui requéraient la main-d'œuvre juvénile, en passant par les habitudes alimentaires sur la durée du repas de midi par exemple.

Mais la conception de la journée, de la semaine, de l'année scolaire devait surtout répondre à d'autres critères "plus éducatifs" comme ceux portant sur la durée des apprentissages, leur succession dans la journée, l'importance relative accordée aux contenus dits de base et aux activités sportives artistiques ou ludiques notamment.

Les évolutions de nos sociétés européennes, qui développent le travail des femmes, qui dispersent les éléments constitutifs traditionnels de la famille -en particulier en raison de l'éloignement des grands-parents-, les concentrations urbaines, ont pour conséquence, dans de nombreux pays, l'ouverture ou la poursuite de discussions sur la nécessité du changement des rythmes !

Deux exemples pour illustrer ce qui précède : traditionnellement les pays scandinaves et l'Allemagne répartissaient les cours dans la matinée et consacraient l'après-midi aux activités sportives et artistiques. Aujourd'hui la "spontanéité" des jeunes à aller fréquenter ces activités diminue au profit de satisfactions plus ... personnelles. En Allemagne, le travail des femmes se développant, le retour des enfants pour déjeuner, ou tôt l'après-midi, pose quelques problèmes qu'on tente de résoudre avec la "Ganztagschule" (l'école toute la journée).

Dans ces deux séries le cas social rejoint l'éducatif.

Les débats ouverts en France sur l'organisation de la semaine scolaire, sur la durée de la journée et des congés scolaires cristallisent tous ces éléments.

Comment également ne pas intégrer dans ce débat la "gestion administrative" centralisée ou décentralisée ? Ainsi en Allemagne encore, ce sont les Länder qui fixent le calendrier des congés en concertation avec le niveau fédéral et bien sûr, l'amplitude entre les départs et les retours selon les régions atteint, voire dépasse, un mois !

Le tableau suivant est très révélateur de ces différences.

L'écolier français est parmi ceux qui connaît l'année scolaire la plus courte mais le nombre d'heures de classe le plus élevé !

Nombre d'heures d'enseignement par an
Enfants âgés de 9 ans environ

Etat membre	Charge hebdomadaire	Nombre de jours/semaine	Charge journalière	Nombre de jours/an	Charge annuelle
Belgique	28 x 50 min 1 400 min	5	280 min	182	50 960 min 849 h 20 min
Danemark	22 x 45 min 990 min	5	198 min	200	39 600 min 660 h
République Fédérale d'Allemagne	25 x 45 min 1 125 min	5/6	225/203 min	188/208	42 300 min 705 h
Grèce	32 x 45 min 1 140 min	5	288 min	175	50 400 min 840 h
Espagne	25 h 1 500 min	5	300 min	175	52 500 min 875 h
France	26 h 1 560 min	5	312 min	180	56 160 min 936 h
Irlande	23 h 20 1 400 min	5	280 min	184	51 520 min 858 h 40 min
Italie	27 h/30 h 1 620/1800 min	5	324 min	200	64 800 min 1 080/1 200 h
Luxembourg	18 x55 +12 x 50 1 590 min	6	265 min	212	56 180 min 936 h 20 min
Pays-Bas	25 h 1 500 min	5	300 min	200	60 000 min 1 000 h
Portugal	25 h 1 500 min	5	30 0min	184	55 200 min 920 h
Royaume-Uni - Angleterre et Pays de Galles	23,5 h 1 410 min	5	282 min	190	53 580 min 893 h
- Irlande du Nord	25 h 1 500 min	5	300 min	190	57 000 min 950 h
- Ecosse	25 h 1 500 min	5	300 min	190	57 000 min 950 h

Cette comparaison, ainsi que d'autres, ne permettent sans doute pas de tirer un "enseignement" exhaustif de ce qui se passe en Europe, mais elle est révélatrice.

Quelques convergences européennes :

* la journée de classe, l'organisation de la semaine et de l'année scolaires jouent un rôle dans le cadre de l'égalité des chances ;

* les longues vacances prennent une signification différente pour les enfants les plus défavorisés pour lesquels elles signifient bien souvent désœuvrement dans un quartier de banlieue !

* Certains parents n'ont pas d'autres choix que de laisser leurs enfants seuls après la classe ;

* les rythmes sociaux sont à prendre en compte pour ne pas couper l'école de son milieu ;

* l'allégement et la modernisation des contenus font partie des rythmes scolaires et de vie.

Ce sont sans doute des truismes ou du seul bon sens, encore faut-il les prendre en compte et intégrer en particulier les évolutions sociologiques et les résultats de la recherche en éducation !

Alain MOUCHOUX

Sur ce dossier, la rédaction attend vos contributions relatant les "expériences" en cours, dans lesquelles sont impliqués les inspecteurs.

Lettre adressée au Ministre de l'Education nationale

Monsieur le Ministre,

Après la loi quinquennale adoptée en décembre 1993, Monsieur Michel Giraud soumet aujourd'hui au Parlement un nouveau projet de loi qui touche, au moins par le biais du financement, les enseignements professionnels et technologiques publics dont vous avez la charge.

Votre collègue, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, fait preuve d'une grande activité en matière législative et réglementaire concernant la formation professionnelle des jeunes, qui contraste avec la faiblesse des décisions du nouveau contrat pour l'Ecole sur ce dossier.

La volonté affirmée par le gouvernement, par le patronat et certains autres partenaires pour développer l'apprentissage, tend à réduire le rôle de l'Education nationale dans la formation professionnelle des jeunes de notre pays.

Nous regrettons que dans ce contexte vous n'ayez pas encore proposé de mesures significatives pour valoriser et renforcer les formations par alternance sous statut scolaire en les rendant plus attractives pour les jeunes et les chefs d'entreprises.

Vous convenez comme nous que le Service public d'éducation n'est pas responsable du chômage des jeunes et que les attaques dont il fait l'objet sur ce thème sont injustifiées. Une campagne pour sa défense et sa promotion est indispensable, il vous appartient de la conduire.

La recherche d'une meilleure adéquation entre formation, qualification et emploi doit être un souci permanent. Le développement du partenariat avec les professions y concourt notamment par la pratique de l'alternance sous statut scolaire. Encore faut-il que celle-ci ne soit pas menacée d'asphyxie par la priorité accordée à des dispositifs concurrents.

Les nouvelles modalités de répartition de la taxe d'apprentissage inscrites dans le projet de loi Giraud sont destinées à garantir le financement du développement de l'apprentissage au détriment des établissements d'enseignement public. C'est un véritable détournement de la destination initiale de cet impôt, prévu pour financer les formations premières technologiques et professionnelles. Vous ne pouvez pas vous associer, même par omission, à ce détournement.

Vous ne pouvez pas accepter, Monsieur le Ministre, que le Service public d'éducation soit relégué au rôle de prestataire de services de commanditaires qui seuls auraient droit de regard sur la collecte et la répartition des fonds de la formation professionnelle et plus particulièrement de la taxe d'apprentissage.

Il est de votre responsabilité d'affirmer la place de l'Éducation nationale dans tout ce qui est acquis dans cette ambition, encore faut-il que vous fassiez preuve d'initiative et que vous montriez votre conviction.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre détermination à agir pour la défense et le développement des enseignements professionnels et technologiques publics.

Guy Le Néouannic
Octobre 1994

Le SI.EN- FEN demande que soient affichés clairement deux objectifs :

- 1. Développer les deux voies de formation - alternance sous statut scolaire et alternance sous contrat de travail- de façon complémentaire,

- 2. Améliorer la qualité des deux voies en jouant sur :

- ***l'orientation positive,***
- ***la formation des enseignants,***
- ***la transformation des structures d'accueil des entreprises,***
- ***le financement des deux voies, transparent et équitable.***

Le 7 décembre :

élections professionnelles

Vous voterez

pour vos représentants

à la CAPN et aux CAPA

Vous voterez

pour le seul syndicat

à promouvoir et à défendre

l'inspection

et les inspecteurs :

le

SI.EN-FEN

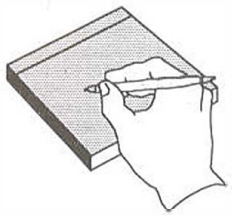

Billet d'humeur et ... ...mot d'excuse

C'est vrai que je m'étais bien amusé en écrivant un billet d'humeur (voir l'Inspection, n° 8 du 21-VI-94) où je croyais pertinent d'épingler un de nos collègues.

C'est vrai que j'en avais fait rire certains.

C'est vrai que la cible du collègue-peintre-à ses heures était facile à viser. Le pire étant que je l'ai atteinte avec une flèche empoisonnée. C'est vrai. Mais il y en a que cet humour n'a pas fait rire, mais alors pas du tout. C'est le collègue Daniel GUERAULT, IEN de l'Aube, qui me l'a fait savoir dans une lettre pleine de retenue où il me dit combien ma plume l'a blessé.

Il va de soi que c'est un dysfonctionnement que je voulais égratigner, et pas l'homme.

L'homme, l'Inspecteur, le Collègue est de valeur. Il a été responsable départemental du SNIDEN. Il est toujours dévoué à la cause syndicaliste et milite au sein de la FEN avec une ardeur dont certains feraient bien de prendre de la graine.

Toutes mes excuses, Cher Collègue, et maudit soit le Bulletin Officiel qui a, semble-t-il, quelque peu interprété tes paroles. Comme quoi n'est pas journaliste qui veut...

Jean-Robert GAGNEUIL
Responsable départemental 59

"il était une fois..."

"Je connais une personne qui a un sens de l'Etat remarquable. En effet, il y a peu de temps, elle a acheté une voiture. Ne voulant pas qu'elle reste au garage, elle a décidé de l'utiliser.

Elle lui revenait pourtant à 3,18 F du kilomètre (c'était une Renault Laguna de bas de gamme). Mais elle était sûre de faire œuvre utile puisqu'elle alimentait ainsi les caisses de l'Etat (qui ponctionnait alors 40 % des dépenses automobile sous forme de taxes diverses, ce qui représentait 244 milliards de francs de recettes fiscales, soit presque l'équivalent du budget de l'Education nationale). Mais cette personne ne regrettait pas trop ce qu'elle cédait ainsi, pensant faire œuvre utile : cela représentait pourtant un impôt de 1,27 F du kilomètre (40 % de 3,18 F).

Un jour, son employeur l'autorisa à utiliser son véhicule pour les besoins du service, si elle estimait que cela lui ferait gagner du temps. Mon héros sauta sur l'occasion, surtout qu'on lui proposait en dédommagement 1,48 F par kilomètre parcouru.

... Il parcourut ainsi 2 000 km et fit ses comptes : "j'ai dépensé 6 360 F, rapporté au budget de la Nation 2 540 F, et reçu 2 960 F en remboursement". Il fut alors fier de constater qu'il n'avait coûté à son employeur, l'Etat puisqu'il était fonctionnaire, que 420 F (2960 F - 2 540 F), soit 6,6 % de ce qu'il avait dépensé, alors que lui restaient à charge 3 400 F (53 % de la même dépense).

Mais sa satisfaction était teintée d'amertume quand il pensait à certains de ses collègues qui faisaient beaucoup mieux, puisqu'ils avaient le droit d'être roulés, pardon de rouler sur 10 000 km, en gardant à leur charge 11 040 F, soit trois quarts d'un mois de salaire.

Il avait la malchance en effet d'avoir un supérieur borné qui le limitait dans ses déplacements.

La malchance d'ailleurs le poursuivait parce que ses collègues avaient décidé de mener une action pour que les remboursements ne restent pas symboliques et qu'"ils aient enfin les moyens de travailler", comme ils disaient...

(à suivre)..."

Patrick SEWERYN
IEN ID à Amboise
Indre et Loire

Nos collègues écrivent, organisent ...

«INSPECTEUR, un nouveau métier» de R.Bobichon, G.Gauzente, J-P. Rocquet. Editeur, CDDP de la Marne, 1 rue du Docteur Calmette - BP 518 - 51007 Châlons sur Marne Cedex. Tel: 26645296. Prix: 95F

Le métier d'inspecteur, inscrit dans l'histoire de l'école, peut-il être aujourd'hui ce qu'il a été depuis sa création il y a un siècle et demi ? C'est la question que se sont posée nos trois collègues, IEN du 1er. degré, à l'issue d'une réflexion conduite au sein du collège des IEN de leur département. L'ouvrage s'efforce de tracer quelques pistes pratiques : gestion, contrôle, évaluation, entretien...

Une contribution utile à la réflexion syndicale en vue du Congrès de mai 1995.

«FIN DE SIECLE : QUELLE ECOLE ? Etat des lieux, nouvelles perspectives».

Tel est le thème du colloque international organisé à l'Hôtel du Département de l'Hérault, les 23, 24 et 25 novembre par le GRAPIEN (Groupe de Recherche et d'Action Pédagogique des Inspecteurs de l'Education Nationale) dont le but est de développer la communication entre les IEN, de promouvoir une réflexion sur l'Ecole à l'horizon de l'an 2000, d'organiser diverses manifestations culturelles entre les différents partenaires de l'œuvre d'éducation...

Pour contacter les organisateurs du Colloque, téléphoner à Florence Le Borgne de Kaouël : 67618300. Adresse du comité d'organisation: BP 3 - 34270 Saint- Mathieu de Tréviers.